

RÈGLEMENT DU 36ÈME DUATHLON GÂTINAIS VAL DE LOING

1 ER NOVEMBRE 2025



1. Organisations :

Le duathlon « Gâtinais Val-de-Loing » est organisé par le Vélo-Club Sulpicien section cyclisme de l'Association Loisirs et Cultures et l'Association Loisirs et Cultures avec le concours de la municipalité de SOUPPES-SUR-LOING. :

2. Conditions de participations :

L'épreuve est ouverte aux coureurs licenciés à une fédération sportive ou non licenciés (voir conditions d'âges ci-dessous).

Individuels né(e)s à partir de 2009 :

Epreuve en relais de 2 né(e)s à partir de 2010 :

La remise d'un dossard implique que le concurrent ait pris connaissance du présent règlement et qu'il s'engage à s'y soumettre.

Le règlement est affiché sur le lieu de l'épreuve, le jour de son déroulement.

3. Inscriptions :

Pour la partie année de naissance :

Chaque concurrent devra, avec son bulletin d'inscription ou sur le site internet « SPORTS'NCONNECT », **envoyer ou présenter obligatoirement pour valider sa participation** un justificatif de l'année de naissance (copie de la licence ou copie de la carte nationale d'identité).

Pour la partie sportive :

Chaque concurrent devra, avec son bulletin d'inscription ou sur le site internet « SPORTS'NCONNECT », **envoyer ou présenter obligatoirement pour valider sa participation** un justificatif de capacité à la pratique sportive comme suit :

Être en possession d'une licence sportive (FFC, UFOLEP cycloport, FFtri, FFA, FFH) de l'année en cours.

Ou :

Joindre un Certificat médical de moins de 1 an au jour de l'épreuve avec la mention « non-contre-indication médicale à la pratique du sport en compétition ».

Ou :

Joindre un Questionnaire de santé QS-SPORT1-cerfa_15699*01.pdf renseigné, daté et signé par le concurrent et exempt de réponse « OUI ».

RÈGLEMENT DU 36ÈME DUATHLON GÂTINAIS VAL DE LOING

1 ER NOVEMBRE 2025



4. **Sécurité-Matériel obligatoire :**

Lorsque les parcours empruntent des routes ouvertes à la circulation, les concurrents doivent impérativement respecter le code de la route ainsi que les recommandations des signaleurs de l'organisation.

Le port du casque (jugulaire attachée) est obligatoire en compétition comme à l'échauffement et à l'entraînement.

Les concurrents sont responsables de leur matériel, l'organisateur ne pourra pas être tenu pour responsable si un souci de matériel devait survenir.

L'accès et la sortie du parc, avant et après l'épreuve, avec le vélo devra impérativement se faire par le portillon d'accès à la base de loisirs et être visé par des membres de l'organisation.

Les Vélos type Contre la Montre sont autorisés.

5. **Sécurité-Consignes de course :**

Les participants doivent respecter les autres concurrents, que se soit sur les parcours pédestres ou le parcours cyclisme.

Le passage par l'arrivée est obligatoire même en cas d'abandon afin d'en informer l'organisateur.

Le port de la puce électronique de chronométrage fixée à la cheville est obligatoire durant toute l'épreuve.

Le ou les dossards doivent être visibles et ne pas cacher le logo de l'annonceur.

Le port de l'élastique pour l'accrochage du dossard est autorisé.

Le « drafting » est autorisé.

Tout concurrent qui ne respecterait pas le tracé sera immédiatement disqualifié.

La circulation à vélo dans le parc n'est pas autorisée.

Les circuits de compétition sont fléchés. Il est formellement interdit de sortir des circuits établis.

Pour les « handi-fauteuil » le parcours est adapté au niveau de la 1ere boucle pédestre, cette catégorie ne fait pas le tour du lac.

Un seul vélo par concurrent est admis dans l'enceinte du parc vélo.

Ouverture du parc vélo à 12h45' fermeture du parc à 13h45'

6. **Sécurité-Responsabilité :**

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de :

- Défaillance ou accident provoqué par le mauvais état du matériel personnel.
- Problèmes cachés de santé.
- Accidents provoqués par le non-respect du code de la route et par le non-respect des consignes de sécurité donnés par l'organisation.
- Bris, perte ou de vol d'objet personnel ou de matériel.
- Accident d'un participant ayant retiré son dossard et sa puce électronique (hors course).

RÈGLEMENT DU 36ÈME DUATHLON GÂTINAIS VAL DE LOING

1 ER NOVEMBRE 2025



L'organisateur demande à chaque participant d'observer la plus grande prudence :

Pour la partie course à pied :

À proximité du plan d'eau dont la baignade y est interdite. (Glissade, baignade volontaire...).

Pour la partie cyclisme :

- Lors des passages des dos d'âne.
- Lors des passages des secteurs pavés.
- Aux éventuels trous sur la chaussée.
- Lors de la descente de « la sucrerie » à l'entrée de SOUPPES-SUR-LOING.
- À la chaussée éventuellement glissante.
- Aux véhicules en contre sens.

7. **Sécurité-Annulation :**

En cas de force majeure, l'organisateur se réserve le droit d'annuler l'épreuve (ex : conditions sanitaires, conditions météorologiques, arrêté municipal et/ou préfectoral...).

Le montant des inscriptions ne sera pas remboursé.

8. **Annulation d'un concurrent :**

Minimum trois jours francs avant la date de l'épreuve,

Les engagements à l'avance sur SPORTS'N CONNECT pourront-être remboursés sur présentation d'un justificatif valable (certificat médical). Seul le montant lié à l'inscription sera pris en compte, le montant lié au frais de fonctionnement de la plateforme SPORTS'N CONNECT reste à la charge du coureur.

9. **Classements :**

Un classement (dans les catégories comportant au minimum 5 participants) sera établi en fin de course et communiqué lors de la remise des récompenses.

Individuels né(e)s à partir de 2009 :

Hommes :

16 ans à 20 ans	3 premiers récompensés
21 ans à 30 ans	3 premiers récompensés
31 ans à 40 ans	3 premiers récompensés
41 ans à 50 ans	3 premiers récompensés
51 ans à 60 ans	3 premiers récompensés
61 ans et plus	3 premiers récompensés

RÈGLEMENT DU 36ÈME DUATHLON GÂTINAIS VAL DE LOING

1 ER NOVEMBRE 2025



Féminines :

16 ans à 29 ans	3 premières récompensées
30 ans à 40 ans	3 premières récompensées
41 ans et plus	3 premières récompensées

<u>Handisport :</u>	5 premiers récompensés
---------------------	------------------------

Epreuves en relais né(e)s à partir de 2010 :

Hommes

Âge cumulé dans l'année compris entre 30 et 85 ans	3 premiers récompensés
Âge cumulé dans l'année dépassant 86 ans	3 premiers récompensés

Femmes

3 premières récompensées

Mixte

3 premiers récompensés

<u>Handisport :</u>	3 premiers récompensés
---------------------	------------------------

10. Récompenses :

Un classement scratch individuel sera établi H et F

Une coupe ou un trophée aux vainqueurs de chaque catégorie individuelle sera remis.

Deux coupes ou deux trophées aux vainqueurs de chaque catégorie équipe seront remis.

Des lots seront remis au 3 premiers de chaque catégorie individuelle et relay

Les concurrents ou les équipes non présentes lors de la remise des prix ne pourront prétendre à leurs lots.

Seuls les participants présents et se présentant au podium seront en mesure de recevoir leur lot.

Les participants handisports seront récompensés.

11. Publications :

Le classement sera publié sur le site du VCS dans le courant de la semaine <https://vc-sulpicien.clubeo.com/> et sur le site SPORTS'N CONNECT.

12. Réclamations :

Les réclamations devront être déposées par le concurrent ou l'équipe auprès du responsable de l'organisation (ou son représentant désigné par lui-même), le concurrent ou l'équipe étant le seul interlocuteur.

Le responsable de l'organisation sera, après consultation des commissaires, seul qualifié pour régler les réclamations.

Les signaleurs et les bénévoles sont habilités à prendre toutes les mesures en réaction aux actes de tricherie.

RÈGLEMENT DU 36ÈME DUATHLON GÂTINAIS VAL DE LOING

1 ER NOVEMBRE 2025



13. **Montant des inscriptions :**

Le coût des inscriptions est fixé à :

Individuels :

De la date de début des engagements au 31/08/2025 :	20€
Du 01/09/2025 au 15/10/2025 :	23€
Du 16/10/2025 au 30/10/2025 :	25€
Sur place :	30€

Equipes :

De la date de début des engagements au 31/08/2025 :	26€
Du 01/09/2025 au 15/10/2025 :	28€
Du 16/10/2025 au 30/10/2025 :	30€
Sur place :	34€

14. **Echauffement**

L'échauffement des participants devra s'effectuer dans l'enceinte de la base de loisirs (en dehors de la voie publique)

15. **Assurance :**

Le VCS a souscrit une assurance auprès de l'assurance fédérale UFOLEP, cette assurance garantit les conséquences pécuniaires de l'organisateur et des bénévoles.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Il incombe aux participants non licenciés de s'assurer personnellement.

L'organisateur ne pourrait pas être tenu pour responsable en cas de chute, de malaise ou tout type d'incident d'une personne sur le parcours, non inscrite à l'épreuve.

Tout concurrent qui n'aura pas respecté le présent règlement ne pourra pas en tenir l'organisateur pour responsable en cas d'incident de tout ordre.

16. **Droit à l'image :**

Sauf avis contraire formulé par écrit, tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image et renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur pour l'utilisation faite de son image. Cette autorisation est valable pour l'utilisation en interne sur les supports médias de l'association. Cette autorisation concerne également le site Internet du VCS, support d'annonce de l'épreuve et les journaux sur lesquels des images seront publiées.

RÈGLEMENT DU 36ÈME DUATHLON GÂTINAIS VAL DE LOING

1 ER NOVEMBRE 2025



17. Acceptation du règlement :

Le simple fait de s'engager sur l'épreuve implique l'acceptation du présent règlement dans son intégralité.

Ce présent règlement pourra être modifié à tout moment par l'organisateur jusqu'à la date des épreuves.

Toute nouvelle version du règlement sera mise en ligne sur le site du VCS, sera affichée le jour de l'épreuve et applicable à l'ensemble des participants.

18. CNIL :

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Si vous le souhaitez il vous suffit de nous écrire en nous indiquant vos nom et prénom.

19. Respect de l'environnement :

Dans le cadre de la sensibilisation au respect de l'environnement, il est expressément demandé aux participants de veiller à déposer leurs déchets à proximité de leur vélo dans le parc.

Lors des épreuves pédestres ou cyclite, il est expressément interdit de jeter ses déchets sur les parcours.

Tout contrevenant qui serait vu, par un membre de l'organisation, à jeter des déchets en dehors de la zone précitée se verrait être mi hors course immédiatement.

20. Respect des bénévoles :

L'organisation se réserve le droit de disqualifier, déclasser ou refuser l'inscription à toute personne ayant manqué de courtoisie à l'égard de l'organisation, de l'un de ses membres ou d'un autre concurrent.

21. Respect du règlement :

Le présent règlement a été élaboré par les organisateurs du duathlon « Gâtinais Val-de-Loing » pour permettre le bon déroulement de la manifestation.

Il appartient à chaque concurrent d'en respecter l'esprit et la lettre.

22. Déroulement de l'épreuve :

Les cyclistes ne sont pas autorisés à rouler dans l'enceinte de la base de loisirs à vélo.

Pour les équipes, le passage de relais se fait via l'échange de la puce électronique.

Pour être chronométré la puce électronique doit être fixée à une cheville, le passage sur le tapis de chronométrage doit se faire à pied.

RÈGLEMENT DU 36ÈME DUATHLON GÂTINAIS VAL DE LOING

1 ER NOVEMBRE 2025



23. Aménagement parcours pour » Handi fauteuil »

Les concurrents « handi-fauteuil » ne font pas le tour du lac lors de la première boucle pédestre, ils rentrent directement dans la base de loisirs après avoir passé sous le pont SNCF.

Version 1 : 04 août 2012 / Version 2 : 20 octobre 2012 / Version 3 : 25 août 2013 / Version 4 : 09/11/2013 / Version 5 : 23/06/2015 / Version 6 : 28/06/2016

Version 7 : 18/09/2017/ Version 8 : 20/10/2017 / Version 9 : 05/06/2018/ Version 10 : 12/10/2018/ Version 11 : 8 aout 2019 / Version 12 : 27 octobre 2019/Version 13 : 5 aout 2020/

Version 14 : 26 août 2021/ Version 15 : 29 octobre 2021/ Version 16 : 3 aout 2022/ Version 17 : 28 juin 2023/ Version18 : 30 juillet 2024 Version 19° 15 mai 2025